

GAZETTE N°10 Décembre 2012



Mairie
Place de l'église
05260 ST-LÉGER-LES-MÉLÈZES
Tél: 04.92.50.40.74
Fax: 04.92.50.49.03
Mail: mairie.stleger05@wanadoo.fr





Sommaire

■ Le mot du Maire	p 4
■ Le programme AGIR pour l'énergie	p 5 à 8
■ Les PAS	p 8
▪ Le PAS Village	p 8 à 9
▪ Le PAS Station	p 8 à 9
■ Le PLU – Plan Local d'Urbanisme	p 9
■ Les règlements de l'eau et de l'assainissement	p 10
■ Le SCOT et le SIENAD	p 11
■ Les travaux de la commune	p 12
▪ Le service technique	p 12 à 13
▪ Les autres prestataires	p 13 à 14
■ L'État civil	p 15
■ Les nouveaux arrivants	p 15
■ L'Office de Tourisme	p 16 à 20
■ L'Écomusée	p 21 à 22
■ Champsaur3Gliss	p 23
■ L'ESF	p 24
■ La parole aux associations	p 25
▪ Le Ski Club	p 25
▪ La crèche Polichinelle	p 26
▪ France Alzheimer 05	p 26
▪ Maîtres-chiens d'avalanches des Hautes-Alpes	p 27
■ Informations publiques	p 28
▪ À quand la parité pour les communes?	p 28
▪ Les haras nationaux	p 28
▪ Réforme de la réglementation de l'affichage publicitaire	p 29
▪ Prévention: le froid	p 29
■ Informations pratiques	p 30 à 31
■ Les vœux du Maire	p 32



Le mot du Maire



Bonjour,

Dans cette gazette, je tenais à vous dire au nom de toute l'équipe des élus municipaux, que les dossiers et les réalisations se sont succédés sans nous laisser de répit. Certes nous sommes à l'initiative et à la construction de tout ceci, mais ils nous ont demandé une grande attention et surtout une motivation constante. Dans la morosité du contexte actuel, qu'il soit social ou économique, je pense qu'il est réconfortant de voir chaque année des réalisations prendre forme et se concrétiser dans votre commune.

Nous avons continué à investir dans des aménagements et des outils qui permettront à nos concitoyens et aux équipes suivantes de valoriser notre commune et son outil économique. Si la motivation et l'envie continuent au sein de la population, alors elle aura les moyens de travailler dans de bonnes conditions. Il est préférable d'avoir des envies et des projets que d'attendre que les autres fassent à notre place. Les décisions communales, bonnes ou mauvaises, sont toujours sujettes à polémique, mais aujourd'hui ce sont des investissements indispensables au bon fonctionnement d'une commune touris-

tique qui ont été réalisés. Le développement de la commune passe par une volonté d'apporter une dynamique dans la construction que l'on souhaite avoir dans les années à venir.

Il y a un manque de participation à la vie communale, mais il est conjoncturel, je pense même culturel. La complexité des règles, l'importance de la station de ski, la place des familles congestionnent les initiatives des uns et des autres. C'est très dommageable mais cela n'empêche pas de continuer le travail et d'avoir atteint les objectifs que nous nous étions fixés. Si vous avez gardé notre memorandum de campagne vous constaterez que nous avons réalisé les engagements pris... Enfin il serait souhaitable pour l'ensemble de nos concitoyens, que les débats se fassent sur les projets et non sur les personnes.

Parlons des dossiers en cours, que ce soit dans le cadre du programme AGIR pour L'ENERGIE (la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable avec la mise en place d'une centrale électrique sur celui-ci, le bilan énergétique des bâtiments communaux, la création d'un réseau de chaleur autour de la mairie...), dans les PASS STATION et PASS VILLAGE (aménagement du parking devant les commerces, aménagement du cœur de village, réalisation d'un piétonnier traversant le village d'EST en OUEST avec un tapis mécanique afin de limiter les déplacements de véhicules) ou dans l'agrandissement de la réserve collinaire, tous sont en phase de finalisation.

Je vous souhaite un excellent hiver 2012/2013, de bonnes fêtes, et je l'espère un début d'année où vos projets se réaliseront.



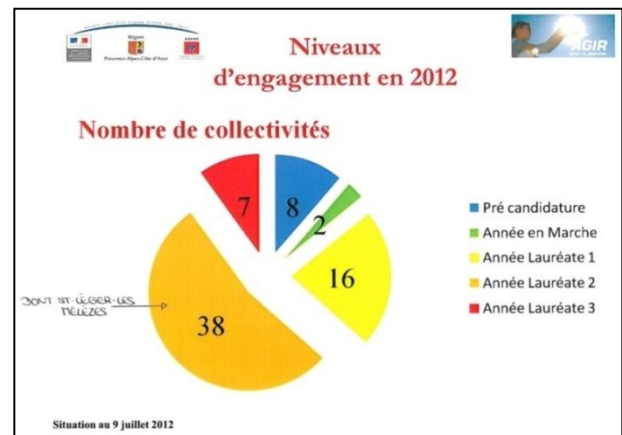
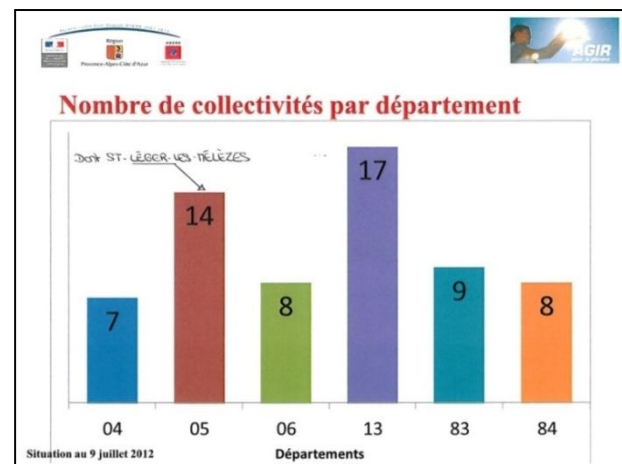
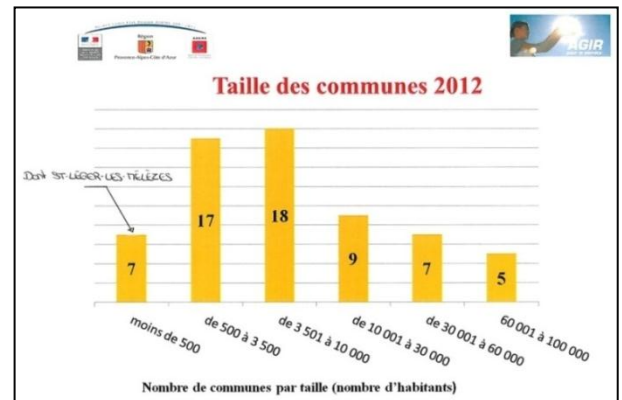
Le programme AGIR

Le réseau des "Collectivités Lauréates - AGIR pour l'énergie" rassemble aujourd'hui 63 communes de la région PACA, qui s'engagent progressivement à élaborer et réaliser un programme transversal de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Ce programme tient compte des spécificités de chaque collectivité. Il est formalisé dans une charte d'objectifs et un plan triennal d'actions qui s'appuie sur un référentiel proposé par la Région et qui comporte plusieurs actions en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Dans ce cadre, chaque collectivité doit mettre en place une organisation et des méthodes de travail adaptées à sa taille et à ses moyens pour garantir dans le temps le suivi, l'actualisation et l'évaluation de ses actions dans une logique d'amélioration continue.

<http://www.regionpaca.fr/developpement-durable-energie/commune-laureate-agir-pour-lenergie.html>

1. BILAN ET AVANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ AGIR EN PACA



885 494 habitants qui peuvent être concernés par le programme AGIR Collectivité lauréate
Soit **18 %** de la population de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur



2. VALIDATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans l'édition précédente nous vous informions que le dossier de candidature AGIR pour passer de l'année Lauréate 1 à l'année Lauréate 2 avait été déposé en février dernier.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous annonçons l'acceptation de celui-ci. En effet, notre commune a reçu le 9 juillet 2012 le prix de collectivité Lauréate agir pour l'énergie année 2. La remise des titres a eu lieu, en présence de toutes les communes récompensées, au Conseil Régional à Marseille.



Remise des titres le 9 juillet 2012

3. LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME AGIR

Les conseillers municipaux et notre chargée de mission du programme AGIR, SAMMANI Pauline ont participé à une succession de réunions techniques, d'échanges et d'informations. En plus de nous apporter des éléments d'information thématiques, l'objectif de ces

journées/réunions est de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre adhérents et de discuter de l'avancement du programme et des difficultés rencontrées.

- **le 8 juin 2012**, les élèves du lycée les Éméyères à Gap, ont restitué le travail qu'ils avaient réalisé lors du Fest'Hiver 2ème Édition en février 2012. Une présentation orale accompagnée d'un powerpoint et d'un film synthétisait cette journée.

- **le 26 juin 2012**, participation à une journée d'échanges techniques du réseau des collectivités lauréates AGIR pour l'énergie. Le thème abordé était « Lutter contre la précarité énergétique et développer les solidarités ». Elle a eu lieu à Châteauroux-les-Alpes. La matinée était consacrée à des échanges et l'après-midi à une visite de terrain. Découverte du Gabion: bâtiment de 550m² en auto construction et laboratoire expérimental des procédés constructifs.



- **le 23 août 2012**, le bureau d'études chargé de l'évaluation des dossiers AGIR a rencontré les conseillers municipaux afin de faire un point d'étape sur l'important travail qui a été réalisé pour engager la commune dans ce programme et pour s'assurer du niveau d'exigence et de progression de la commune.

L'évaluateur a souhaité se rendre sur le terrain pour visiter la commune.





- **le 18 octobre 2012**, journée annuelle du RREP- Réseau Régional Énergie Précarité PACA.

- **le 7 novembre 2012**, participation à la journée de sensibilisation sur la petite hydroélectricité à la Région à Marseille.

4. ACTIONS AGIR MISES EN ŒUVRE DEPUIS JUIN 2012

■ Le projet de pico-centrale

Le 21 juin 2012 le bureau d'études ARTELIA a présenté son rapport intermédiaire, composé d'un diagnostic et de quatre scénarii. Suite au rendu de cette 1^{ère} phase de l'étude, une incertitude est apparue sur la ressource (débits). Pour lever celle-ci, les agents du service technique réalisent une campagne de jaugeage sur ces sources.

Afin de prendre en compte ces nouvelles données, l'étude est arrêtée jusqu'à la transmission des données (environ 6 mois).

■ Des écogestes mensuels pour les conseillers et employés municipaux

Toute organisation consomme de l'énergie et différents produits qui ont nécessairement un impact sur l'environnement. La commune de Saint-Léger-les-Mélèzes n'échappe pas à cette règle mais a souhaité s'engager dans une démarche d'« éco-gestes ».

Cette volonté s'inscrit dans le cadre du programme AGIR pour l'énergie.

Mais ces engagements passent aussi par une évolution des comportements individuels des agents et des élus. Or, être un agent ou un élu responsable, cela correspond à quoi exactement ?

Tous les jours, la vie au travail nous donne l'occasion d'agir pour réduire nos impacts sur l'environnement. Par l'intermédiaire « d'écogestes », nous nous engageons sur des gestes simples, peu contraignants et de bon sens.

L'envoi par mail du conseil du mois « écogeste » nous a semblé l'un des outils le plus pertinent. Celui-ci est envoyé tous les mois et recense un éco-geste à appliquer quotidiennement sur son lieu de travail ou à l'extérieur.

Nous vous précisons que les agents du service technique (M. MARTIN Daniel, M. GALLAND Cédric et M. RIOTTE Vincent) n'ont pas accès à internet, le conseil du mois leur est joint à la fiche de paie.

■ Animations liées à l'environnement

Nous vous rappelons que dans le cadre du programme AGIR la commune s'est engagée à penser le développement communal de façon énergétiquement responsable. Les conseillers municipaux et le personnel communal doivent réaliser des actions liées à ce programme.

MME HOUDOT Géraldine, responsable de l'écomusée a organisé dans cette optique durant l'été 2012, des animations pour les enfants liées à l'environnement.

■ Concours « Villes et villages étoilés »

Fin octobre et pour la 2^{ème} année consécutive, la Commune a participé au concours « Villes et villages étoilés » 2012, organisé par l'Association Nationale pour la Protection du ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

5. POINT DE COLLECTE

Nous vous rappelons que la Mairie de St-Léger-les-Mélèzes a mis à disposition un point de collecte pour récupérer les bouchons, les cartouches d'encre et les piles.

6. RAMASSAGE DES DÉCHETS

Dans le cadre d'une action AGIR et avec la collaboration de l'Office de Tourisme, une journée ou ½ journée va être organisée, en fin de saison hivernale, pour le **ramassage des déchets** dans la commune de St-Léger-les-Mélèzes. Cet événement sera l'occasion de se mobiliser pour préserver sa commune. **La date vous sera communiquée prochainement.**



8. NOTRE CONSEIL ÉCOGESTE POUR MAÎTRISER L'ÉNERGIE AU QUOTIDIEN

CHAMBRE: Je modère la température

Une température de 16 ou 17°C dans la chambre, c'est meilleur pour le sommeil et pour les économies d'énergies. De même, il est recommandé de fermer les rideaux et les volets durant la nuit pour éviter les pertes de chaleur.

Un degré de moins, c'est 7 % de consommation en moins. Le chauffage représente 65 % des consommations d'énergie d'un logement.

Merci pour ce geste éco-citoyen



Adoptez l'éco-attitude

N°1m



Les PAS

LE PAS VILLAGE

Le **P**rogramme d'**A**ménagement **S**olidaire voté en février 2006 par les conseillers régionaux a pour objectif d'aider les Communautés de communes et les communes à concevoir et mettre en œuvre des projets d'aménagement qui, tout en respectant l'environnement, répondent aux besoins des populations sur les questions du logement, des déplacements et de l'offre de services.

L'équipe municipale réfléchit à l'aménagement et l'embellissement du village en fonction de divers objectifs (renforcement d'identité du village, amélioration du cadre de vie, attractivité, mise en sécurité, accessibilité). Cela consisterait à réaliser les travaux d'amélioration de l'espace public de la commune (exemples : places, placettes, bordures de routes...).

Le 6 juin dernier, une réunion relative à l'aménagement du village a eu lieu à la mairie avec les différents prestataires qui interviennent sur les projets urbains de la commune de Saint Léger les Mélèzes (le CAUE des Hautes-Alpes, le bureau d'étude AGIR EN VILLE...).



Le dossier de demande de subvention pour les projets d'aménagement du village a été remis à la Région début octobre.



Le CAUE 05 a réalisé un projet d'aménagement du village (ci-dessous).



LE PAS STATION

Ce programme concerne l'aménagement du front de neige (parking...). Une réunion a eu lieu le 21 novembre dernier, elle consistait à évaluer les dossiers à financer pour 2013.

Le PLU - Plan Local d'Urbanisme

Le 21 décembre dernier à 18H00, la présentation du diagnostic communal relative au Plan Local d'Urbanisme de SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES était présentée aux habitants, lors d'une réunion publique organisée à la salle des loisirs. Confié à un bureau d'études « Réplique Études et Conseil » sélectionné au terme d'un appel à la candidature.

Suite à cette première réunion publique :

- des panneaux de présentation du diagnostic communal peuvent être consultés en mairie aux horaires d'ouverture.
- la Mairie met à votre disposition un registre où chacun peut formuler des observations.



Les règlements de l'eau et de l'assainissement

REGLEMENT DES SERVICES DE L'EAU

Le règlement des services de l'eau est modifié à compter du 02.12.2012, il comprend notamment les points suivants :

La souscription

L'accès au service est désormais facturé 30 €. Tout mois commencé est dû.

La résiliation

Toute demande de résiliation doit être adressée impérativement 15 jours avant la date souhaitée à la mairie : elle ne sera effective qu'après relève du compteur et fermeture du branchement par nos services.

Les bâtiments collectifs :

- Soit il y a individualisation des contrats à la demande du propriétaire du bâtiment. Chaque propriétaire reçoit dans ce cas sa propre facture, le propriétaire du bâtiment souscrit, quant à lui un contrat collectif pour le compteur des parties communes.
- Soit il existe un seul contrat, une unique facture et il est facturé autant d'abonnements que de logements.

Le relevé des compteurs :

Il est établi a minima une fois par an. Si vous êtes absent lors du passage de nos agents, une carte relève est laissée dans votre boîte aux lettres. Elle doit nous être retournée sous quinzaine en mairie (l'indice au compteur peut également nous être communiqué par téléphone). Si vous n'êtes pas là au second passage des services techniques, nous nous baserons sur la consommation de votre dernière facture pour établir une estimation. Si la relève n'est pas possible pendant deux périodes consécutives, un courrier vous est adressé vous demandant de communiquer une relève dans le mois qui suit. Sans réponse de votre part, une pénalité forfaitaire de 200 € sera appliquée.

Entretien des réseaux :

Si le compteur n'est pas situé en limite des domaines public et privé, l'entretien et le renouvellement de la canalisation traversant un terrain privé et allant au compteur de l'abonné est à sa charge.

Frais divers :

Les frais d'ouverture et de fermeture de l'alimentation en eau pour convenance per-

sonnelle sont fixés à 30 € par intervention hors week-end et jours fériés.

REGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Un règlement du service de l'assainissement est créé.

Pour leur partie publique, les branchements sont réalisés par la collectivité, seule habilitée à les mettre en service.

Une demande écrite doit être adressée à nos services pour tout contrat de déversement.

Ce contrat pourra être résilié par simple lettre avec un préavis de 15 jours. Si l'information n'est pas communiquée en mairie, l'abonnement continue à être facturé.

Seules les eaux domestiques peuvent être rejetées dans les réseaux.

Il est interdit de déverser sous peine de poursuites et fermeture du branchement :

- Le contenu des fosses sceptiques
- Les ordures ménagères même après broyage
- Les graisses et huiles usagées, solvants, cyanures, sulfures, métaux lourds
- Les produits issus de l'activité agricole (engrais, pesticides, lisiers, nettoyage des cuves...)
- Les produits radioactifs
- Les eaux pluviales

Si vous êtes alimentés en eau à partir d'un puits ou d'une source ne dépendant pas d'un service public, vous devez nous le déclarer afin que l'on calcule la redevance applicable à vos rejets.

La facture de l'assainissement collectif est commune avec celle de l'eau potable.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les immeubles non raccordés à un réseau d'assainissement collectif doivent disposer d'un système d'assainissement autonome. Il sert à la collecte, au transport et à l'évacuation des eaux usées domestiques. La commune est chargée du contrôle de son bon état de fonctionnement ainsi que de la conformité aux normes réglementaires de ces installations.

Un exemplaire des nouveaux règlements est affiché à compter du 03.12.2012 en mairie et est transmis par courrier à chaque abonné.

L'envoi de la facture annuelle est décalé au mois de décembre. L'abonnement étant payable d'avance, ceci évitera bon nombre de régularisations notamment dans le cas de changements de propriétaire.



Le SCOT et le SIENAD

LE SCOT

Le SCOT proche de son adoption définitive.

77 000 habitants et 77 communes voilà le périmètre du SCOT de l'Aire gapençaise. Voilà maintenant 5 ans que le SCOT a été lancé dans le but d'élaborer une stratégie commune en matière d'aménagement du territoire. Il définira les grandes orientations sur l'habitat, les transports, l'économie, l'agriculture, l'environnement, pour les 20 prochaines années. Le SCOT permettra d'établir une cohérence de développement de l'urbanisme.

Cinq défis retenus:

- 1) La richesse de l'environnement à protéger comme source d'attractivité économique
- 2) La protection et la valorisation de l'agriculture
- 3) Le développement équilibré du territoire
- 4) La pérennité des activités touristiques
- 5) Le maintien de la qualité du paysage et du cadre de vie.

Le SCOT est un document cadre à valeur réglementaire.

Il n'a pas vocation à déterminer l'usage d'une parcelle, contrairement au PLU (Plan Local d'urbanisme) ou POS (Plan d'Occupation des Sols). Ces derniers doivent être compatibles avec le SCOT.

L'arrêt du document est prévu pour mi-janvier 2013, il sera ensuite soumis à enquête publique. L'approbation définitive est prévue pour le second semestre 2013.

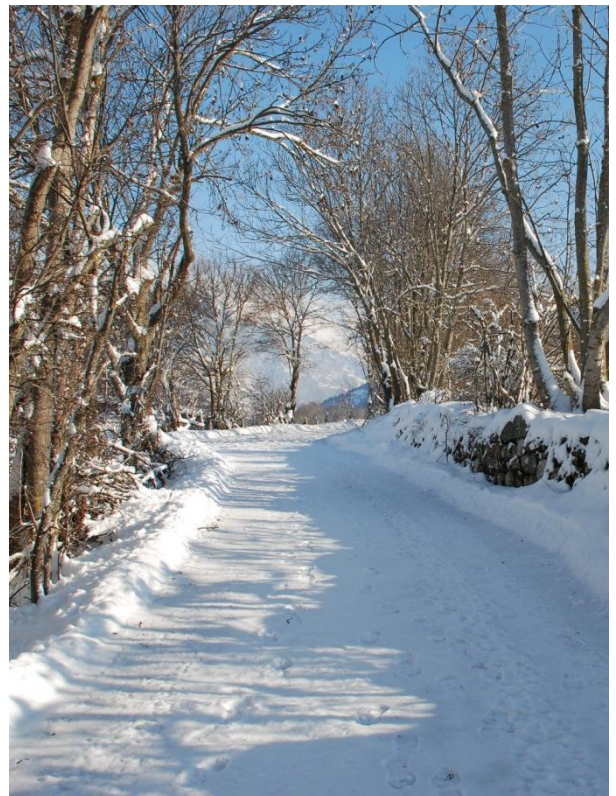
C. LOMBARD

LE S.I.E.N.A.D

Création du SIVU « Syndicat d'Exploitation de la Nappe Alluviale du Drac- S.I.E.N.A.D ».

Le syndicat a pour objet l'exploitation de la ressource aquifère de la nappe du Drac au lieu-dit les Choulière sur la commune de Saint-Léger-les-en vue de la production d'eau potable destinée aux populations de la zone géographique concernée (Champsaur/Gapençais).

Mrs MARTINEZ Gérald et MICHEL Jean-François ont été désignés en qualité de membres titulaires et Mrs ALLEMAND Philippe et VINCENT Théo en qualité de membres suppléants.



Les travaux de la commune

LE SERVICE TECHNIQUE

Les agents du service technique M. MARTIN Daniel, M. GALLAND Cédric et M. RIOTTE Vincent ont eu fort à faire durant l'été et l'automne 2012.

Afin d'entretenir le fleurissement et pour maintenir l'embellissement de la commune M. JEANNIN Éric a été embauché durant l'été 2012.



Les travaux réalisés par le service technique sont multiples et concernent:

- Les espaces verts et l'entretien du village

Les employés communaux ont préparé la saison estivale avec le fleurissement de la commune (plantation de fleurs, mise en place des suspensions...).

Ils ont aussi entretenu les espaces verts tout au long de l'été: les deux jardins d'enfants, l'aire de loisirs (tennis)... en débroussaillant, en fauchant, en élaguant, en balayant les feuilles et en ramassant les papiers.



- Les captages d'eau potable

La surveillance des captages, les visites quotidiennes des réservoirs d'eau potable et leur nettoyage, le contrôle des consommations sont réalisés de façon récurrente par les agents du service technique.

- Les travaux

À l'entrée du lotissement « La Clape », un bloc de 13 boîtes-aux-lettres a été installé et un abri en bois pour les protéger a été fabriqué.

De même, des moloks ont été placés à l'entrée du lotissement par la COM-COM du Haut-Champsaur.



Un chemin piétonnier a été réalisé par la Routière du midi. Il permet de relier la route du Barry au téléski de la Vernie, il est situé à la limite du VVF et du camping La Pause. Les employés communaux ont installé et fabriqué une barrière de 100m qui le longe. Ce chemin donne un accès rapide et sécurisé pour toute personne qui souhaiterait l'utiliser.



Vous avez certainement constaté un changement au jardin d'enfant ! Un nouveau jeu pour accueillir vos enfants a été installé.



Nous remercions nos agents du service technique (M. MARTIN Daniel, M. GALLAND Cédric et M. RIOTTE Vincent) pour le travail accompli au quotidien au sein de la commune.

LES AUTRES TRAVAUX

■ Le tapis roulant

Installation d'un tapis roulant entre le jardin des neiges et La Pause.

Ce tapis de 170m a été racheté à Orcières pour permettre aux piétons et aux skieurs de rejoindre «La Vernie» (camping, VVF et résidences) et ainsi agrandir l'espace débutant. Le terrassement a été réalisé par l'entreprise Bertrand.

Merci à tous les bénévoles et à notre équipe technique qui ont participé à la mise en place de cet équipement sous couvert d'un technicien de l'entreprise La Trame.



■ Le Pluvial du Moulin du Serre

Depuis plusieurs années le réseau pluvial au niveau du Moulin du Serre nous pose des problèmes.

Trop petit ($\varnothing 400$) dans ce secteur à faible pente, il se bouche fréquemment.

Il va donc être remplacé sur 400 m par des buses d'un $\varnothing 800$.

Les autorisations de passage sont en cours et les travaux débuteront au plus tôt.



■ Réhabilitation de la route forestière

Cet automne, l'ONF est intervenu pour réhabiliter la route de croix La Vira située en forêt communale de Saint-Léger-Les-Mélèzes et de Saint-Jean-Saint-Nicolas.

■ Agrandissement de la réserve collinaire

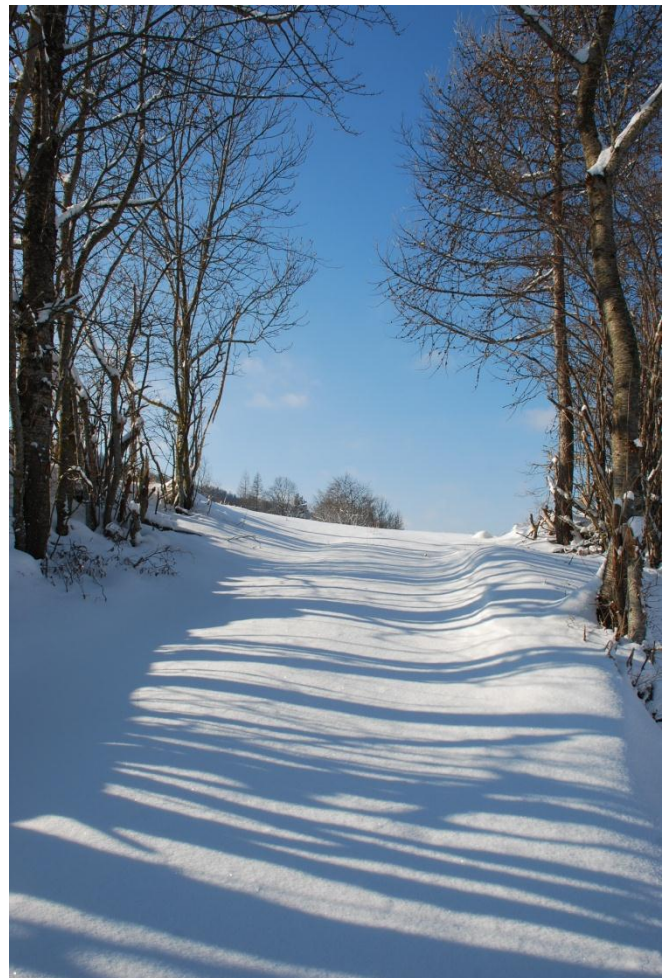
Des nouvelles de la réserve collinaire !

Suite aux directives des services de l'État début décembre et en collaboration avec le Parc National des Écrins, nous avons dû créer une mare à amphibiens (grenouille rousse, crapaud accoucheur, triton alpestre).

Cette mare a été faite par l'entreprise Bertrand, elle a pour but de mettre à l'abri les batraciens pendant la période hivernale et pendant les travaux d'agrandissement de la réserve.

Les travaux devraient commencer pendant l'été 2013.

Les dossiers de demande de subvention sont en cours.



L'État civil

NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à:

- Louis GALLAND né le 15 juillet 2012, fils de M. et MME GALLAND Cédric et Alexandra.



- Tao né le 2 novembre 2012, fils de M. ESPANET Sébastien et ALLEMAND Caroline et petit-fils de M. et MME ALLEMAND Philippe et Cathy.

DÉCÉS

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille de MME DERVAUX Danièle, décédée le 8 novembre 2012.

Les nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue à:

- M. GANDOLPHE Philippe
- MME COULAIS Virginie
- M. JEANNIN Éric et MME SAMMANI Pauline
- M. et MME MITJAVILLE
- M. et MME MAUPETIT Alexandre et Audrey
- M. BAYLE Morgan et MME MARCELLIN Laure
- M. DUFOUR
- M. CAIRE
- M. MEILLARD Jérémy
- MME GENT Alison
- MME LEHUE Claire



L'Office de Tourisme



L'OFFICE DE TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNEE...

L'année fut riche en évènements pour l'Office de Tourisme que ce soit en termes de labellisation, de communication, d'animations et manifestations, d'un point de vue culturel avec la refonte de la bibliothèque, et bien sûr bien d'autres aspects encore.

Dans l'été nous avons comptabilisé environ 2800 personnes passées à l'Office de Tourisme.

Organigramme

M. Christophe LOMBARD: Conseiller Municipal, Responsable de l'Office de Tourisme

MME Valérie BOUVIER: Responsable accueil

M. Florent MARTINELLI: Animateur et hôte d'accueil

MLLE Pauline SAMMANI: Renfort

1. LES LABELS

- Obtention d'un nouveau label : Commune Touristique

La Préfecture des Hautes-Alpes a attribué à la commune la dénomination « **Commune touristique** » en tout début d'année. Cette dénomination est attribuée aux communes disposant d'un Office de Tourisme classé, qui organise en période touristique des animations dans le domaine culturel, sportif, artistique... et disposant d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente calculée en fonction d'un pourcentage fixé à l'article L133-33 du code du tourisme.

- Stations Vertes et Village de neige

La commune qui est donc classée « **Station Verte** » depuis 1973, mène un travail constant en collaboration avec l'équipe des Stations Vertes. Cette année a vu naître le nouveau site des Stations Vertes pour lequel nous avons dû mettre à jour notre fiche station (www.stationsvertes.fr). Une nouvelle carte sera prochainement éditée, celle-ci mettra en avant les communes labellisées ayant une activité ou un hébergement dit « insolites » sur leur territoire.

En novembre dernier, une grande campagne publicitaire a été réalisée en partenariat avec la SNCF, sur le site www.voyagesncf.com du 5 au 25 novembre 2012 afin de mettre en avant notre village. Environ 9000 participants ont tenté de gagner l'un des deux séjours mis en jeu. Nous remercions donc tout particulièrement les divers prestataires ayant répondu présent à cette demande. Deux séjours ont été offerts, l'un au Camping La Pause et l'autre au VVF durant l'hiver. Merci également aux autres prestataires ayant complété ce package notamment l'Hôtel-Restaurant Les Fauvettes, le centre équestre « Les Ecuries des Ecrins », et Géraldine HOUDOT, responsable de l'Ecomusée « Le Refuge des Animaux ».

En février dernier, le représentant des « **Villages de Neige** », déclinaison des Stations Vertes, M. Laurent SIFFERT, a fait le déplacement à St-Léger pour nous remettre le nouveau panneau Village de Neige que vous pouvez désormais voir sur les panneaux d'entrée de village.



La commune sera d'ailleurs auditée en mars prochain par rapport au nouveau référentiel qui permettra par la suite de labelliser de nouvelles communes.

Enfin, en octobre dernier, Mr Le Maire Gérald MARTINEZ, son 1^{er} adjoint Philippe ALLEMAND, ainsi que Valérie BOUVIER de l'Office de Tourisme se sont rendus au 14^{ème} Congrès des Stations Vertes qui s'est tenu à Avallon dans l'Yonne.

L'occasion de rencontrer les représentants d'autres communes labellisées, d'assister aux différents ateliers et conférences, sur les thématiques suivantes : devenir et l'évolution du label, la classification des Offices de Tourisme mais aussi les Stations Village, le site internet, l'accueil des camping-cars, les chèques vacances...



- Label « Station Village »

Le petit dernier est donc le label « **Station Village** » créé par Comité Régional du Tourisme (CRT). Tout nouveau puisqu'il a vu le jour cet automne. Par le biais de ce label le CRT souhaite mettre en place un plan d'action promotionnel à destination des clientèles de proximité (régionales, françaises, belges...).

La première étape de cette campagne de communication a été la parution d'un hors-série du quotidien « La Provence » consacré aux Stations villages des Alpes du Sud paru en novembre 2012, que vous pouvez vous procurer à l'Office de Tourisme.

2. LA COMMUNICATION

- La brochure de St-Léger

L'Office de Tourisme édite chaque année le guide pratique du village dans lequel nous retrouvons les différents adhérents, qu'ils soient prestataires d'activités, hébergeurs professionnels ou particuliers, commerçants... Pas de grand bouleversement cette année, hormis les mises à jour, le changement des couleurs et de quelques photos. La brochure a pu paraître un peu plus tôt que l'année passée, mi-octobre, et a déjà été envoyée dans bon nombre d'Offices de Tourisme de la région.

- Flyers et affiches pour la patinoire

Des flyers et des affiches pour promouvoir la patinoire ont aussi été édités et distribués dans toutes les écoles de la vallée, dans les Offices de Tourisme et chez les commerçants du Gapençais. Nous espérons que cette campagne de communication portera ses fruits.

- Le site internet de St-Léger

Tout au long de l'année, le site internet de St-Léger www.st-leger05.fr évolue. Tout d'abord, l'agenda des animations, régulièrement mis à jour dans lequel vous retrouvez toutes les animations proposées sur la commune. Nous vous rappelons également que vous pouvez retrouver les informations administratives dans un onglet dédié à la Mairie.

- Internet et la presse

N'oublions pas que tout au long de l'année nous répondons aux demandes des différents sites internet (dédiés au ski par exemple) nous sollicitant ou divers journaux locaux, régionaux ou magazines même nationaux réalisant des articles parlant de St-Léger (confère le hors-série « Le Monde du Camping-Car » de décembre 2012/Janvier 2013).

3. DIVERS

- Centrale de réservation

Un petit rappel, la centrale de réservation du Champsaur-Valgaudemar qui a vu le jour fin 2011 est ouverte à tous les adhérents des Offices de Tourisme. Vous pouvez en bénéficier gratuitement, pour cela il vous suffit de vous rapprocher de l'Office de Tourisme. Une formation vous sera dispensée pour que vous soyez ensuite autonome sur votre interface. Des réservations par la centrale ont d'ores et déjà été effectuées via la centrale de réservation.

Le widget (moteur de recherche) permettant aux internautes de voir l'offre disponible et réservable et ensuite de réaliser leur réservation, se trouve sur la page d'accueil du site internet de St-Léger.

- Ramassage des déchets

Au printemps dernier, un ramassage des déchets avait été organisé en collaboration avec l'Association Mountain Riders. Nous souhaitons réitérer cette action au printemps prochain, en impliquant les écoles de la vallée, les différents socio-professionnels mais aussi les particuliers. Nous vous tiendrons informé en temps et en heure de cette action.

- Enquête publique du télésiège

Cet automne a aussi été l'occasion des préparatifs au lancement de l'enquête publique pour la réouverture des télésièges pendant la période estivale.

- Actualisation des cartes

Enfin, un travail constant avec la Communauté de Communes du Haut-Champsaur est réalisé afin d'actualiser les cartes raquettes, ski de fond et randonnées pédestres.



4. LES ANIMATIONS ET MANIFESTATIONS

Le dernier volet et pourtant pas le moindre concerne la partie animations.

Tout au long de l'été, l'Office de Tourisme a proposé aux enfants comme aux adultes différentes animations, qui ont plutôt bien fonctionné.

Les animations enfants, en intérieur ou en extérieur font toujours le plein, qu'il s'agisse d'ateliers manuels ou en extérieur. Les vacanciers étaient également présents en soirée, pour les projections de documentaires et les spectacles pour enfants (conteuses, spectacle de clown).

Enfin, le 14 juillet, fût animé, l'Association Ludambule présente sur le front de neige durant tout l'après-midi a accueilli une centaine de personnes venues découvrir leurs jeux en bois. Chaque restaurateur proposait ce soir-là un menu spécial, des moules frites, aux grillades en passant par les tapas...La soirée qui a débuté par le concert des « 4 Fanta Swing », a continué par le feu d'artifice pour lequel beaucoup de monde avait fait le déplacement mais le froid dû au vent a eu raison des spectateurs qui ont préféré rentrer chez eux au chaud.

MAIS EN 2013 ON VA FAIRE QUOI DU COUP!

De nombreux projets sont déjà prévus pour cette nouvelle année :

- La reclassification de l'Office de Tourisme en catégorie (suite à la réforme du classement des Offices de Tourisme, passage des étoiles aux catégories)
- L'organisation d'un nouveau ramassage des déchets au printemps prochain en collaboration avec les écoles du secteur et Mountain Riders
- Amélioration continue de la bibliothèque avec l'achat de nouveaux ouvrages qu'il faudra ensuite équiper, la formation du personnel de l'Office de Tourisme, la mise en place d'animations autour du livre...
- Obtention de nouveaux labels (« Flocons Verts » ...)
- Organisation de diverses animations et concours (concours photos, jardins fleuris).
Voir encart ci-contre.

■ La bibliothèque

Depuis juillet dernier, les personnes passées à l'Office de Tourisme auront sans doute remarqué les changements au niveau de la bibliothèque.

Changement de mobilier tout d'abord, plus adapté au rayonnage des livres mais aussi un renouvellement complet des livres.

Une grande partie des ouvrages provient de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) mais la commune a également un fond propre qu'elle actualise désormais tous les 6 mois environ. Des romans, des polars, de la science-fiction, de la BD adulte, du documentaire, du fond local mais aussi un grand choix d'albums pour les tout-petits, des livres pour les premières lectures mais aussi pour les jeunes adolescents, des BD jeunesse...

Le 17 novembre dernier, vous avez peut-être aperçu le bibliobus garé devant l'Office de Tourisme. Son passage permet de renouveler notre stock en grande partie mais c'est aussi l'occasion pour les personnes inscrites à la bibliothèque de choisir directement leur livre dans le bibliobus. Son passage se fera tous les 6 mois.

Vous pouvez aussi tout au long de l'année, consulter le catalogue de la BDP et choisir des ouvrages que nous commanderons. Avec plus 220.000 ouvrages en catalogue chacun devrait trouver chaussure à son pied !

N'hésitez pas non plus, à nous faire part de vos envies en terme de lecture.

Cet hiver, la bibliothèque déménage elle aussi au pied des pistes. Elle sera ouverte aux mêmes horaires que l'Office de Tourisme, à savoir tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Faites de belles lectures !



LES ANIMATIONS DE L'HIVER

Nous vous rappelons que le programme des animations est édité chaque semaine et disponible à l'Office de Tourisme ainsi que dans les différents commerces du village mais également en ligne sur www.st-leger05.fr

■ Les rendez-vous réguliers

Les nocturnes animées à la patinoire: tous les mercredis de 20h à 22h. 4€ / enfant et 5 € / adulte
Descentes aux flambeaux et aux lampions: les mardis et jeudis. Front de neige
Spectacle de magie « Starfix »: spectacle enfant tous les vendredis à 18h à la salle des loisirs
Passage du chapeau et tombola au profit de l'Association Sésame Autisme 05

■ En janvier

Mercredi 2 janvier: Projection en collaboration avec la Cinémathèque de montagne de Gap d'un documentaire de Marianne Chaud « La Nuit Nomade ». De superbes images, à voir absolument. Gratuit – Salle des loisirs

Dimanche 6 janvier : Grand prix de St-Léger

Samedi 12 et dimanche 13 janvier: Cocktail de neiges. Week-end à prix cassés. Réduction dans toute la station. Initiation au biathlon (laser) de 10h à 12h au Plateau de Libouze (gratuit).

Samedi 19 et dimanche 20 janvier: Transchampsaurine. Course de ski de fond

■ En février

Samedi 2 février 2013: Trail des neiges en semi-nocturne.

Samedi 16 février: Challenge King Jouet.

Lundi 18 février : Projection « Merveilles des Hautes-Alpes » de Charly Baile. Gratuit – Salle des loisirs

Lundi 25 février : Projection d'un documentaire (à définir)

Mardi 26 février: Journée de sensibilisation avec Mountain Riders

Mercredi 27 février: « Balade contée » avec l'Association Murmures de Cailloux. Gratuit

Lundi 4 mars: Projection « Les Grandes Transhumances » de Charly Baile. Gratuit – Salle des loisirs

Lundi 11 mars: Projection « Merveilles des Hautes-Alpes » de Charly Baile. Gratuit – Salle des loisirs



■ Appel aux bénévoles !

La mise en place de manifestations nécessite souvent l'aide de bénévoles. Cet hiver, aura lieu la deuxième édition **du trail des neiges**, nous lançons d'ores et déjà un appel aux personnes prêtes à nous donner un petit coup de main ce jour-là (samedi 2 février 2013).

La course démarrera à 17h30.

Nous recherchons donc des bénévoles sur le terrain mais aussi pour la soirée qui se déroulera dans la salle des loisirs.

Si vous êtes disponible, merci de vous adresser à l'Office de Tourisme 04.92.50.43.77

■ La patinoire

La patinoire sera ouverte à partir du samedi 22 décembre 2012 jusqu'au dimanche 28 avril 2013.

Les tarifs journaliers restent inchangés:

- 4 € pour les 5-12ans
- 5 € au-delà
- Gratuit pour les moins de 5 ans et plus de 65 ans.

Carte d'abonnement:

- 5 € enfant
- 10 € adulte

Tarifs groupe nous contacter au 04.92.50.43.77

Les horaires d'ouverture:

Vacances scolaires:

Tous les jours de 16h00 à 19h00

Nocturne:

Les mercredis de 20h00 à 22h00

Hors vacances scolaires :

Du mardi au dimanche de 16h00 à 19h00

CONCOURS PHOTOS

Un concours photos ayant pour thématique «Sculpture sur neige et paysages d'hiver» se déroulera tout au long de l'hiver.

Ouvert à tous, ce concours est organisé par l'Office de Tourisme.

A la clef un **appareil photo à gagner**.

Alors armez-vous d'une bonne paire de gants et soyez créatif.

Comment participer:

Remplir le bulletin de participation disponible à l'Office de Tourisme.

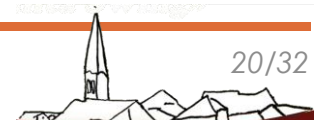
Les photos doivent être déposées à l'Office de Tourisme ou envoyées par mail à info@st-leger05.fr ou par courrier.

Le règlement et bulletin de participation sont disponibles à l'Office de Tourisme.

Un jury votera pour la plus belle photo.

CONCOURS DU PLUS BEAU JARDIN

Ce concours aura lieu dans l'été 2013, pour tout renseignement veuillez vous adresser à l'Office de Tourisme au 04.92.50.43.77.



L'Écomusée

1. BILAN DE L'ÉTÉ

Durant l'été, les différentes animations proposées par l'association BONNET et DUSSERRE à l'écomusée ont eu beaucoup de succès. Adultes et enfants ont pu passer d'agréables moments aussi sympathiques qu'éducatifs.

Des ateliers ont eu lieu avec des intervenants comme M. MARTINON Gaëtan (éducateur à l'environnement), Gap Sciences Animations05 et l'artiste Yoma.

MME HOUDOT Géraldine (Responsable de l'écomusée) s'est occupée des ateliers de peinture.

L'écomusée exposant la faune et la nature en général, nous avons privilégié des sujets d'atelier qui s'y rapportaient que ce soit pour les arts ou la science.

Le thème des insectes a été vu grâce à plusieurs interventions parfois sur le terrain (récolte d'insectes et observation au microscope, balade en forêt et découverte des habitats des petites bêtes) parfois à l'écomusée (peinture d'après la collection du musée, technique d'identification des insectes et autres).



Nous avons aussi abordé le thème de la flore avec deux ateliers très instructifs et amusants. L'animation encre et teintures végétales a rassemblé petits et grands autour de la fabrication des couleurs issues de feuilles, pétales, graines, etc... Les participants ont aussi appris à imprimer des végétaux sur des tissus afin de créer un herbier végétal très poétique.

Un autre rendez-vous a permis de faire un petit inventaire des espèces d'arbres qui poussent autour de St Léger. Les "apprentis botanistes" après récolte ont identifié, classé et inventorié grâce à une clé de détermination "géante"



D'autres interventions ont été très appréciées comme "Chaîne alimen'terre", à l'ombre sur la terrasse, l'animateur a commencé par un conte et ensuite après avoir donné quelques conseils techniques, les enfants ont fabriqué des animaux en argile afin de constituer une chaîne alimentaire.



L'association a organisé 12 ateliers cet été, ils ont reçu 169 participants et refusé souvent faute de place. Les vacances de la Toussaint ont réussi aussi à rassembler 32 enfants sur 3 ateliers (art plastique, travaux manuels et scientifiques).

L'association et la commune sont très heureuses de ce succès, car cela permet d'utiliser l'écomusée comme un outil de connaissance, d'apprentissage, de jeu à la fois pour les vacanciers mais aussi pour les hauts-alpins. Les collections de M. BONNET et de M. BRENIÈRE sont toujours aussi importantes, elles sont une base pour débiter nos ateliers mais aussi pour parler de notre histoire, de notre environnement à travers ces rendez-vous.

Aucun atelier n'est prévu pour cet hiver mais une nouvelle exposition temporaire de la Bibliothèque Départementale de Prêt sera installée à partir des vacances de Noël: Le puceron déchainé, exposition pour les tout-petits.

2. CONSEIL DE NOURRISSAGE HIVERNAL POUR LES OISEAUX

a. Ceux qui peut être fait

- Nourrir seulement pendant les mois d'hiver (décembre à fin Mars) et par épaisse couche de neige et gel prolongé. Penser aussi à l'eau qui doit être souvent remise pour rester liquide. Interrompre progressivement le nourrissage.
- Nourrir régulièrement et modérément.
- Penser à protéger la nourriture de l'humidité.
- Donner de la nourriture de qualité (mélange de graines pour oiseaux, tournesol, céréales, boules de graisse, insectes et vers déshydratés, etc... se trouvent dans le commerce). On peut donner des fruits (pommes, poires) déposés au sol en tas éloignés des haies et autres cachettes des chats.
- Protéger les mangeoires et les placer hors d'atteinte des chats.
- Si l'on constate des maladies, interrompre immédiatement le nourrissage et désinfecter totalement les mangeoires.

b. Ce qu'il ne faut jamais faire

- Ne jamais donner des aliments salés ou assaisonnés.
- Ne pas donner de mie de pain, de pain, de biscuits, de riz non cuit ou de noix de coco sèche qui gonflent dans l'estomac et tuent l'oiseau.
- Ne jamais nourrir en période de reproduction (Avril à Août), car toutes les espèces d'oiseaux y compris les espèces granivores doivent absolument élever leurs jeunes avec des insectes trouvés dans la nature, facilement digérables, de plus il est très important que les jeunes apprennent à chasser par imitation.

Conseils donnés par M. GARCIN Roger, Expert oiseau au muséum de Gap.

Pensez aussi au plaisir de regarder les oiseaux venir près de chez vous afin de se nourrir, c'est peut être le début d'une passion ou d'un loisir. N'hésitez pas à vous munir d'un guide d'identification sur les oiseaux de notre région (en vente à l'écomusée mais aussi au Parc des Ecrins).

Mieux connaître c'est aussi mieux protéger.



À très bientôt à l'écomusée.



Champsaur3Gliss



L'Hiver 2012/2013 est synonyme de nouveauté pour les stations de « Champsaur 3 Gliss ».

Nouveauté dans les tarifs, nouveauté sur le front de neige de Laye, nouveauté pour notre site internet et nouveauté « pratique » avec la mise en place d'une billetterie « Mains Libres » !!!

LES TARIFS

Nous avons travaillé pour adapter notre offre tarifaire à toute la famille !!! Vous trouverez donc cette année une nouvelle catégorie de clientèle « Les ADOS 12/16 ans ». Ainsi les enfants de 12 à 16 ans inclus pourront désormais bénéficier d'un tarif préférentiel. L'offre ski sur les stations de Chaillol, Laye et Saint-Léger les Mélèzes s'oriente clairement vers la FAMILLE. Notre grille comporte également de nouvelles offres promotionnelles qui nous l'espérons, attireront beaucoup de skieurs sur nos stations.

LE FRONT DE NEIGE À LAYE

C'est l'investissement le plus important de l'année avec l'aménagement de notre tout nouvel « Espace Ludique ». Nous avons procédé à une restructuration du front de neige afin de le rendre plus attrayant et facile à utiliser. Ainsi, nous avons installé 2 « Tapis Skieurs » en remplacement du téléski de l'exercice et nous vous réservons quelques surprises quant à l'aménagement: piste de slalom parallèle chronométrée, pistes de luge, familypark, Big Air Bag, sono, éclairages etc...

LE SITE INTERNET

Découvrez dès maintenant la nouvelle version de notre site internet. Cette nouvelle interface que nous avons volontairement souhaitée « plus jeune » est en phase avec les pratiques des internautes. Tous les renseignements relatifs à la Régie y seront regroupés ce qui permettra de faire connaître notre activité. Les internautes pourront également acheter leurs forfaits en ligne mais aussi réserver leur séjour au ski. Nous mettrons également l'accent sur l'information et dès l'ouverture, vous pourrez retrouver les images de nos webcams ainsi que les bulletins neige de chacune des stations. Rendez-vous sur www.champsaur3gliss.com

LA BILLETTERIE

Nous voyons cette année l'aboutissement de ce beau projet qui a commencé il y a maintenant 3 ans. Cette nouvelle installation se veut pratique, utile et en totale adéquation avec notre politique de développement durable. En effet, fini le gaspillage de papier pour matérialiser vos forfaits !!! Désormais, le support est réutilisable plusieurs années !!! Autres avantages, vous pourrez désormais « recharger » vos forfaits directement en ligne ou avec votre téléphone, ainsi vous serez plus vite sur les pistes

Outre ces travaux réalisés grâce à l'investissement du Syndicat du Mixte des Stations Villages du Champsaur, nos équipes ont travaillé à la maintenance et à la préparation de nos sites afin de permettre une ouverture dans les meilleures conditions possibles. Les premières vagues de froid associées aux blanchissements de nos sommets sont les prémices d'une saison hivernale qui arrive à grands pas. Nous espérons que nos domaines revêtiront très vite leurs habits d'hiver pour vous permettre de dévaler les pentes de nos stations.

A vos skis donc ... et pour les retardataires, vous avez jusqu'au 1er décembre 2012 pour profiter de plus de 20% de réduction sur votre forfait SAISON avec le forfait PRIMEUR !!!

www.champsaur3gliss.com

Bonne saison à toutes et à tous.



L'ESF

Bonjour à tous,

Voilà encore un hiver qui s'annonce; nous sommes dans les starting-blocks pour accueillir au mieux les skieurs cette saison que l'on souhaite bonne à tous niveaux: enneigement, ensoleillement et nombreux clients.

Une nouveauté au niveau communication depuis l'hiver dernier: un site Internet www.esf-saintleger.fr; n'hésitez pas à le consulter, vous y trouverez beaucoup d'informations concernant notre école de ski.

L'ESF sera comme d'habitude très impliquée durant toute la période hivernale au niveau des événements.

Pendant la période de vacances scolaires Noël et février:

-flèche tous les jeudis matin à neuf heures, chamois tous les vendredis matin à neuf heures, descente aux flambeaux tous les mardis soir, avec des horaires variables en fonction de l'avancement de la saison et pour les "Pit-chounes", descente aux lampions tous les jeudis soir.

Le Grand prix de Saint-Léger, que nous n'avons pas organisé depuis deux saisons, refait son apparition le dimanche 6 janvier; cette course est ouverte depuis les catégories cadets jusqu'aux vétérans.

Le samedi 16 février le trophée Challenge King Jouet sera une nouvelle fois organisé sur la piste des routes, avec un magnifique parcours ludique ouvert à tous les enfants des années 2001 jusqu'à 2007, même non licenciés à la fédération française de ski. Nous aurons des récompenses pour tous les enfants; venez nombreux!

Comme les années précédentes, nous remettons en place la carte "cours collectifs saison" pour les enfants du village et de la vallée.

Cette carte permet aux enfants de participer à tous les cours collectifs pendant les vacances de Noël, tous les samedis et dimanches en dehors des vacances de février.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements concernant cette carte.

Nous félicitons Marion RANGUIS qui a terminé sa formation et réussi le Brevet d'État d'Éducateur Sportif; elle est allée chercher sa médaille



lors de la cérémonie rouge légende du 10 novembre à Aix-les-Bains; bravo Marion!



Le lundi 26 novembre se sont réunis tous les directeurs des écoles de ski des Hautes-Alpes et de l'Ubaye à la salle des loisirs à Saint-Léger pour une réunion de travail. Monsieur le maire, Gérard Martinez, était entouré de plusieurs personnalités parmi lesquelles notre député, Monsieur Joël Giraud, Monsieur Éric Gravier, directeur technique national, Messieurs Alain Richermoz et Jean Paul Carlian, tous deux représentants du Syndicat National des Moniteurs.

À la suite de cette réunion Jean Paul Carlian a remis, au nom de Monsieur Gilles Chabert, président du syndicat national des moniteurs du ski français, la médaille d'honneur des écoles du ski français à Baptiste Allemand, en reconnaissance de l'implication que Baptiste a pour le ski et la profession de moniteur; Il nous le prouve tous les jours puisqu'il est depuis le printemps, le nouveau président du ski-club de Saint Léger; on félicite Baptiste et lui souhaite bonne chance pour sa nouvelle fonction.

Tous les moniteurs de l'école du ski français de Saint-Léger vous souhaitent une bonne saison et vous donnent rendez-vous sur les pistes.

M. DEGRIL Frédéric
Directeur ESF



La parole aux associations

LE SKI CLUB DE ST-LÉGER-LES-MÉLÈZES

M. ALLEMAND Baptiste a pris les commandes du ski club au mois de mai et attaque sa 1ère saison en qualité de Président. L'objectif du ski club est de faire skier les enfants dès leur plus jeune âge. C'est pourquoi, cette année, les enfants nés en 2008 peuvent intégrer le pré club.

Au cours de la saison 2011-2012, notre équipe a accueilli 2 nouveaux MF1 : Pascal TRIPODI et Mathias FERRERO et espérons que nous aurons de nouveaux passionnés qui viendront se former pour encadrer nos petits.

Info pratique saison 2012/2013

Pré-Club: Les portes du ski-club sont grandes ouvertes à tous les enfants nés en 2006, 2007 et 2008 qui souhaitent pratiquer le ski alpin et s'initier à la compétition. Les groupes de niveau seront définis par les entraîneurs lors d'une journée test.

CLUB: Le Club est ouvert aux enfants qui sont nés en 2005 et avant et qui souhaitent faire de la compétition. Comme pour le pré-club, un test d'entrée sera organisé en début de saison, et les groupes seront déterminés par les entraîneurs.

La journée test se déroulera la 1ère semaine des vacances scolaires de Noël en partenariat avec l'ESF de St Léger les Mélezès.

Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements, n'hésitez pas à contacter Baptiste au 06 77 02 23 24

Nous avons également un blog qui est mis à jour à chaque nouvelle information ; c'est pourquoi nous vous conseillons de vous inscrire à la newsletter pour vous tenir informé: <http://ski-club-st-leger.over-blog.com/>

Calendrier des événements de la saison 2012-2013

Nous organisons le 2 janvier 2013 en partenariat avec l'association « Skier pour Baptiste » une journée événement sur les pistes de St Léger qui s'organisera autour d'un slalom parallèle par équipe de 2, d'une tombola et s'achèvera par une descente aux flambeaux ouverte à tous. Un grand merci à l'équipe des pistes de la Ré-

gie des 3 stations qui s'associe à nous pour l'organisation de cette journée !

Retenez bien cette date et venez participer, aider ou tout simplement regarder. Toutes les informations peuvent être consultées sur le site <http://skierpourbaptiste.over-blog.com>

Samedi 23 février 2013: Course King Jouets - Course ouverte à tous les enfants nés entre 2002 et 2006 (même non licenciés) – Inscription env. 7 €.

Mercredi 2 janvier: Slalom parallèle, tombola et descente aux flambeaux

Dimanche 6 janvier 2013: Grand Prix de St léger

Loto et Tombola du Ski Club auront lieu pendant les vacances de février 2012



L'ASSOCIATION POLICHINELLE

L'association Polichinelle à St Léger les Mélèzes et Orcières accueille vos enfants de 3 mois à 6 ans toute l'année.

Multi accueil:

Familles locales à l'année, saisonniers, vacanciers, périscolaire

Horaires St Léger les Mélèzes:

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Et pendant la saison hivernale du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi dimanche de 8h00 à 17h30

Horaires Orcières:

Du lundi au vendredi sauf le mercredi de 8h à 18h

Et pendant la saison hivernale du lundi au vendredi de 8h à 19h

Nous profitons de l'occasion pour vous informer que l'association Polichinelle est la plus grosse structure crèche des Hautes Alpes, avec le meilleur taux de remplissage et que nous accueillons 320 enfants inscrits par an.

Mais malgré cela notre structure reste dans une situation financière fragile, nécessitant des apports financiers supplémentaires pour garantir sa pérennité.

Cependant l'équipe accueille les enfants dans une ambiance chaleureuse et familiale pour le plus grand bonheur des petits et des grands

Bonne et heureuse année 2013 à tous.

**FRANCE ALZHEIMER 05**

La maladie d'Alzheimer touche 850 000 personnes en France. C'est une maladie qui détruit progressivement les cellules nerveuses du cerveau et qui altère gravement la mémoire, l'intelligence, l'attention, le langage et l'apprentissage. Elle aboutit en quelques années à une perte d'autonomie totale justifiant la présence quasi constante d'un aidant, en général un membre de la famille : le conjoint ou parfois un enfant.

On constate que la maladie d'Alzheimer fait 2 victimes : le malade bien sûr, mais aussi l'entourage familial.

L'Association France Alzheimer 05 est une structure qui regroupe les familles du département des Hautes-Alpes victimes de cette pathologie.

France Alzheimer 05 a pour mission essentielle d'aider et soutenir ces familles en les informant sur la maladie, en les formant à la prise en charge optimale de ces malades compliqués à gérer.

France Alzheimer 05, grâce à ses bénévoles, a également pour vocation de sensibiliser l'ensemble des hauts-alpins ainsi que les pouvoirs publics des conséquences sur le plan humain, social et économique de cette maladie.

France Alzheimer 05 anime régulièrement:

- des formations spécifiques à destination des aidants familiaux,
- des cafés Alzheimer à GAP,
- des groupes de paroles.

France Alzheimer 05 est à l'écoute des familles, souvent en détresse, qui s'adressent à elle soit par téléphone ou par courriel, les familles peuvent également rencontrer des bénévoles (pour la plupart d'anciens aidants familiaux eux-mêmes) en prenant rendez-vous auprès du secrétariat de l'Association:

Association FRANCE ALZHEIMER 05

48, Boulevard Georges Pompidou

« Le Concorde »

05000 GAP

☎: 04 92 51 02 74

Horaires d'ouverture du Secrétariat: Lundi au Vendredi de 8h15 à 11h45



MAÎTRES CHIENS D'AVALANCHES DES HAUTES-ALPES

Au cours de l'année 2012, la commune de St-Léger a subventionné à hauteur de 200,00 € l'Association Maîtres-chiens d'avalanches des Hautes-Alpes.

Fondée en 1982, l'Association des « Maîtres-chiens de Recherche en Avalanche des Hautes-Alpes » s'occupe de la formation des chiens de recherche mais aussi de les maintenir opérationnels.

L'association ne gère pas seulement les entraînements... Elle s'occupe également de l'achat de matériel : Radios de communication, structures gonflables (elles servent à la préparation des trous sur les terrains de recyclage), matériel de sécurité pour les équipes.

La commune de Saint-Léger-les-Mélèzes a la chance d'avoir au sein de son village une personne en formation de « Maître-chien de recherche en avalanche ».

En effet, Laure MARCELLIN pisteuse secouriste sur la station de St-Léger se forme à ce métier que l'on ne peut considérer comme un métier... mais comme une passion ! Souvent, les maîtres-chiens sont pisteurs secouristes et pour eux c'est un « investissement supplémentaire » dans leur métier de secouriste en station de ski. Le chien fait partie du plan de secours.

Laure est donc accompagnée de Flash, futur chien d'avalanche... vous aurez l'occasion de les croiser sur les pistes de Saint-Léger.



Informations publiques

1. À QUAND LA PARITÉ POUR LES COMMUNES ?

Vous habitez une commune rurale, une des 36 746 communes de France. A ce titre, l'État reverse au budget de la commune une série de dotations qui ont pour but de participer au fonctionnement de la commune et lui permettre d'assurer ses obligations.

Depuis des années maintenant, la principale dotation (la Dotation globale de fonctionnement, dite DGF) est assise sur un principe inégalitaire qui fait que pour notre commune, l'État verse une dotation de 71,7 euros par habitant quand il en verse jusqu'au double pour les villes de plus de 130 000 habitants.

Ce principe inégalitaire ne se justifie pas. Il est discriminant et pénalisant pour les communes et leurs habitants puisqu'avec moins d'argent, les élus doivent satisfaire aux mêmes exigences de la population (école, entretien de la voirie, assainissement, services à la population...)

Aussi, afin que cette discrimination, le Conseil municipal vous propose d'agir auprès de vos parlementaires (députés et sénateurs). Le projet de loi de finance 2013 a été rendu public. C'est l'acte fondateur de la politique de l'État pour l'année qui vient. Il est aussi le premier exercice du nouveau pouvoir qui marque le sens de son action pour les 5 exercices budgétaires à venir. Agir aujourd'hui est donc essentiel.

Le budget de la Nation doit être définitivement adopté à la fin de l'année par l'Assemblée Nationale après que le Sénat l'ait fait quelques semaines auparavant.

Aussi, afin de faire entendre votre voix et celles des 21 millions d'habitants des communes de moins de 3500 habitants fortement pénalisées par les dispositions actuelles, nous vous invitons, en qualité de citoyen à interpeller vos parlementaires du Député de la circonscription et des Sénateurs du département.

2. LES HARAS NATIONAUX

L'Institut français du cheval et de l'équitation, établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés des sports et de l'agriculture est l'opérateur de l'Etat pour sa politique relative aux équidés et ses utilisations. Parmi ses missions, l'IFCE assure la traçabilité des chevaux en enregistrant les équidés, leur propriétaire et leur

lieux de détention dans la base de données SIRE (Système d'information relatif aux équidés).

En cas de crise sanitaire chez les équidés, la rapidité d'action est la clé de la réussite. **Il est indispensable que tous les lieux de détention situés sur la commune de SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES soient enregistrés dans la base SIRE.** Cette déclaration est obligatoire par décret n° 2010-865 du code rural du 23 juillet 2010.

Aujourd'hui, 2 détenteurs se sont déclarés à SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES mais il est probable que certains lieux ne soient pas encore déclarés! Nous sollicitons votre aide afin de relayer l'information auprès des détenteurs d'équidés non déclarés.

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne): pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception: les cliniques vétérinaires).

La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration:

- Sur internet:
Le détenteur se connecte sur le site www.haras-nationaux.fr et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site. (Accès direct: <http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html>)
- Par papier:
Le détenteur renvoie le formulaire (disponible en mairie) ou disponible sur demande au SIRE. (Tel: 0811 90 21 31 – mail: info@ifce.fr – adresse: Route de Troche – BP3 – 19231 Arnac Pompadour Cedex).



3. RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Nous vous demandons de bien vouloir vous référer à l'adresse internet suivante concernant la réforme de la réglementation de l'affichage publicitaire: <http://intra.dgalm.i2/brochure-sur-la-reforme-de-l-a6183.html>

4. PRÉVENTION: LE FROID !



L'hiver est installé, les températures ont baissé... Ponctuellement, par vagues, dans certaines régions ou sur l'ensemble du territoire, le froid s'installe et atteint parfois des températures contre lesquelles les personnes vulnérables, telles que les personnes âgées ou les enfants, doivent se prémunir.

a. Les bons réflexes en période de grand froid

Pendant l'hiver, les températures avoisinent zéro et peuvent être à l'origine de risques pour la santé : hypothermie (diminution de la température du corps en dessous de 35°C), gelures pouvant conduire à l'amputation, aggravation d'éventuels risques cardio-vasculaires... Des gestes simples permettent cependant d'éviter les risques tout en prêtant une attention accrue aux enfants et aux personnes âgées qui, eux, ne se plaignent pas du froid !

Le froid demande des efforts supplémentaires à notre corps, et notamment à notre cœur qui bat plus vite pour lutter contre le refroidissement. Ainsi, en période de grand froid, mieux vaut limiter les efforts physiques même lorsqu'on est en bonne santé. Sachez également que cela pourrait aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Malgré les idées reçues, la consommation d'alcool ne réchauffe pas. Au contraire, cela peut s'avérer dangereux car l'engourdissement fait disparaître les signaux d'alerte du froid et on ne pense pas à se protéger.

Ne surchauffez pas votre logement mais chauffez normalement en vous assurant de sa bonne ventilation pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Pour éviter tout risque d'hypothermie ou de gelures, il convient de se couvrir convenablement, notamment au niveau des extrémités, et de se couvrir le nez et la bouche pour respirer moins d'air froid. De plus, de bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.

Enfin, si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, appelez le 115.

b. Très grande prudence en cas de vague de froid extrême

Une vague de froid extrême s'abat sur votre région? En plus des gestes indispensables liés aux basses températures, de bons réflexes permettent de limiter les risques pour votre santé.

Tout d'abord, mieux vaut rester le plus possible chez vous à l'abri du froid, non sans avoir prévu de l'eau et des vivres et en chauffant normalement.

Si vous devez impérativement sortir, redoublez de vigilance et couvrez-vous suffisamment en essayant de limiter les efforts physiques et évitez de sortir le soir car il fait encore plus froid. Mieux vaut également ne pas sortir les bébés et les jeunes enfants, même bien protégés. Enfin, si vous devez utiliser votre véhicule, il est important de vérifier son état de fonctionnement général et de ne pas partir sans avoir écouté la météo et emporté une trousse de secours, des couvertures et une boisson chaude !



Informations pratiques

HORAIRES

■ Mairie

Lundi-Mardi-Jeudi:
8H30-11H30/13H30-16H30
Mercredi-Vendredi:
8H30-11H30
Fermée le Mercredi et Vendredi après-midi

Tél: 04.92.50.40.74
Mail: mairie.stleger05@wanadoo.fr

■ Office de Tourisme

Été
Du Lundi au Samedi:
9H00-12H00/14h30-18H30
Dimanche:
9H00-12H00

Hiver
Du lundi au dimanche:
9H00-12H00/13H30-17H30

Printemps-Automne
Lundi:
14H00-17H00
Du Mardi au Samedi:
9H00-12H00/14H00-17H00

Tél été: 04.92.50.43.77
Tél hiver: 04.92.54.18.32
Mail: info@st-leger05.fr
Site internet: www.st-leger05.fr

■ Écomusée

Visite libre

Été (Juillet et Août)
Du lundi au samedi:
14H30-18H00
Fermé le dimanche

Hiver (à partir du 23 Décembre 2012)
Lundi et Dimanche après-midi:
14H30-18H30
Tous les jours:
14H30-18H00
Fermé le Samedi

Hiver (pendant les vacances)

Hors saison:
Renseignements auprès de l'écomusée

Groupe:

Renseignements et réservations sur rendez-vous
auprès de l'écomusée

Tarifs:

Enfant: 2,00 €
Adulte: 3,50 €

Tél: 04.92.21.47.48
Mai: lerefugedesanimaux@orange.fr

■ Patinoire de St-Léger-les-Mélèzes

Les horaires d'ouverture:
Vacances scolaires:
Tous les jours de 16h00 à 19h00
Nocturne :
Les mercredis de 20h00 à 22h00
Hors vacances scolaires :
Du mardi au dimanche de 16h00 à 19h00

■ COM-COM du Haut-Champsaur

Chemin de l'aigle
Pont du Fossé
05260 ST-JEAN-ST-NICOLAS
Tél: 04.92.55.91.71
Fax: 04.92.55.97.21
Mail: comcomhtchampsaur@wanadoo.fr

■ Déchetterie du Haut-Champsaur Horaires d'hiver

Lundi:	10H00-12H00/14H00-16H00
Mardi:	} 14H00-16H00
Mercredi:	
Jeudi:	
Vendredi:	
Samedi:	10H00-12H00/14H00-17H00

Tél: 04.92.55.91.71



NUMÉROS UTILES

■ Gendarmerie: 17

■ Pompiers: 18

■ SAMU: 15

■ Médecins

À Pont-du-Fossé

Dr ESCALON Paul: 04.92.55.92.45

Dr CLAUDE Charles: 04.92.55.93.04

À Ancelle

Dr FRIEDERICH Pierre: 04.92.50.80.56

Dr BOUIX Julien: 04.92.50.80.56

■ Pharmacie

À Pont-du-Fossé: 04.92.55.92.30

À Ancelle: 04.92.50.83.20

-oo0§0oo-



*M. Gérald MARTINEZ,
Maire de St-Léger-les-Mélèzes,
ses Conseillers Municipaux et ses collaborateurs
vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2013.*

*Monsieur le Maire,
a l'honneur de vous convier
à la cérémonie des vœux 2013,
le **samedi 12 janvier à 19h00**
à l'**Écomusée de St-Léger-les-Mélèzes.***

